



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 013-211300538-20240626-2024_37_SG-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Juin 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présents : 20

Votants : 24

A 18 h30, le Conseil Municipal de la commune de Mallemort, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Hélène GENTE, Maire.

Date de la convocation

17 juin 2024

Présents : Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Absents donnant pouvoir :

Mme Françoise CHEROUTE a donné procuration à Mme Virginie ARTERO

Mme Roxane TIBALDI a donné procuration à M. Julien BONINO

Mme Stéphanie COLÉNO a donné procuration à Mme Ghislaine GUY

Mme Marie DUCHER a donné procuration à M. Dimitri FARRO

Absents sans pouvoir : Armelle ANDREIS _ Emmanuel SAMBAIN

Secrétaire de séance : Ghislaine GUY

Objet de la délibération : Projet Educatif de Territoire (PEDT) 2024/2027.

2024_37_SG

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission des Affaires Institutionnelles du 11 juin 2024 ;

Considérant que le Projet Educatif de Territoire (PEDT) relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'Etat concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux ;

Le PEDT formalise une démarche permettant de proposer à chaque enfant et chaque jeune un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Ce projet

Le PEDT est un outil de collaboration locale dont l'objectif est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. Il doit permettre d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation, en complémentarité avec lui.

L'ambition du projet éducatif de territoire est de :

- Proposer à chaque enfant et chaque jeune scolarisé dans la ville un parcours d'activités éducatives variées et de qualité, avant et après le temps scolaire, en complémentarité avec les enseignements scolaires.
- Contribuer à la réussite de chaque enfant et chaque jeune, en lui faisant vivre des expériences individuelles et collectives de réussite, afin de l'aider à construire une estime de soi positive et une confiance en ses possibilités, nécessaires à son épanouissement global et au bon déroulement de son parcours scolaire.

Accompagné dans sa démarche de renouvellement du PEDT par les CEMEA, association d'éducation populaire et complémentaire de l'enseignement public, différentes étapes de diagnostic, de concertation et de plans d'actions avec l'ensemble des acteurs éducatifs de la commune ont permis de valider les intentions éducatives suivantes pour les 3 prochaines années :

- Co construire des projets communs avec l'ensemble des partenaires en plaçant l'enfant et ses parents au cœur des dynamiques
- Développer la Citoyenneté et le vivre ensemble de tous les enfants
- Connaître et Prendre en compte son environnement pour agir aujourd'hui et demain
- Sensibiliser à la solidarité et construire des projets coopératifs

Le PEDT doit être porté à la connaissance des institutions et validé par le SDJES (Service départemental de la jeunesse et de l'engagement au sport) et la CAF. Il est un outil de travail et un cadre de référence pour les acteurs de la communauté éducative et un support de communication auprès des familles.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à **la Majorité** de ses membres,

Approuve le Projet Educatif de Territoire de la commune de Mallemort 2024/2027 ;

Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Vote pour : 19

Vote contre : 0

Abstentions : 5

Hélène GENTE

Maire de Mallemort

